

**Non à la loi asile et immigration.
Ni précarité, ni expulsions.
Des régularisations !**



RETENTION DES MINEURS

Les CRA, les Centres de Rétention Administrative sont des lieux d'enfermement, des prisons où un étranger peut être enfermé sans jugement par simple décision du préfet, par une simple décision administrative sans jugement contradictoire. Dans l'attente de son expulsion.

La France a été condamnée 9 fois par la Cour européenne des droits de l'homme en raison de la présence de mineurs dans ces centres de rétention.

Le projet de loi, enfin, veut interdire de placer des mineurs en centre de rétention. Bravo, bravo, enfin !

Mais pourquoi exclure de cette mesure les mineurs de 16 ans à 18 ans, et pourquoi cette mesure devrait-elle attendre 2025 pour entrer en vigueur. Nous soupçonnons le gouvernement de vouloir se donner le temps de régler le cas particulier de Mayotte par ordonnances. D'où ce délai de 2025.

Mais ce qui se passe à Mayotte est un pur scandale, puisque des mineurs sont non seulement enfermés mais aussi expulsés, contrairement à ce que prévoit la loi, au lieu d'être confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance.

A côté de la Loi, le gouvernement veut construire et ouvrir de nouveau CRA.

Nous protestons depuis longtemps contre l'existence de ces Centres de Rétention Administrative

Nous demandons l'interdiction de placer des mineurs en CRA dès maintenant quel que soit leur âge.

Plus fondamentalement, nous demandons la fermeture des Centres de Rétention Administrative.